

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 15 septembre 2026

Date de la convocation :

Le 08 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15**Quorum : 8****Nombre de conseillers présents : 14**

L'an deux mille vingt-six le quinze septembre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Alain DURIS

Étaient présents : M. Alain DURIS, Maire, M. Bruno GRANCOING, Mme Sandrine COULON, M. Éric BOULESTEIX, Mme Aurélie GAUMER, Adjoint, Mme Mariel HARTWICH, M. Yann RUFFEL, Mme Jéssica GATTE, M. Thomas PEYRAUD, ~~Mme Odile NICOLARDOT~~, Mme Sabrina FREDON, M. Arnaud CHESSERON, Mme-Michèle COSSU, Mme Sylvie GERMOND, M. Julien GUYOT Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir : Mme Odile NICOLARDOT donne pouvoir à Mme Aurélie GAUMER

Secrétaire de séance : Mme Jessica GATTE

Objet de la délibération : AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE – CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE

Numéro de la délibération : 047 2026

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet d'aménagement de la cour de l'école communale ;

Considérant que deux prestataires ont été sollicités pour l'étude technique, mais que seul le cabinet **VRD'EAU** en collaboration du paysagiste **COMPOZ Paysage** a présenté une phase AVP.

Considérant que la commune a engagé une étude technique préalable afin de définir les besoins, les contraintes et les solutions d'aménagement, étude réalisée par le cabinet **VRD'EAU**.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'arrêter le choix du maître d'œuvre et d'autoriser les démarches nécessaires à l'obtention des financements ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** le choix du cabinet **VRD'EAU** en qualité de maître d'œuvre en collaboration du paysagiste **COMPOZ Paysage** pour l'aménagement de la cour de l'école ;
- **Autorise Monsieur le Maire** à signer le contrat de maîtrise d'œuvre ainsi que l'ensemble des pièces administratives, financières et techniques nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal



Résultat du vote : Unanimité :

Le secrétaire de séance,

Mme Jessica GATTE

Le président de séance,

M. Alain DURIS

Acte rendu exécutoire après transmission en
préfecture et publication le 14.09.2026

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
ci-dessus mentionné,

